

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 219CR-2017-1246

Évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux, offerts par le Centre Énergie Matériaux Télécommunications – Dépôt du rapport final d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 219^e réunion tenue le 9 février 2017, sous forme de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs de l'Université du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le processus d'évaluation prévu à la *Politique d'évaluation des programmes d'études de l'INRS* (la « Politique »);

CONSIDÉRANT les décisions de la commission des études et de la recherche de l'INRS, respectivement en date du 19 novembre 2014, du 24 mars 2016 et du 15 septembre 2016, à l'effet de nommer dans le cadre de l'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux offerts au Centre Énergie Matériaux Télécommunications (le « Centre EMT ») :

- les membres du comité d'évaluation interne (205CR-2014-1098);
- les membres du comité d'évaluation externe (213CR-2016-1194);
- les membres du comité institutionnel d'évaluation (217CR-2016-1232);

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, rédigé par le comité institutionnel d'évaluation, soumis pour avis, en date de ce jour, à la commission des études et de la recherche de l'INRS;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité institutionnel d'évaluation dans ledit rapport;

Sur proposition de Josée Charest
Appuyée par Ana Tavares

IL EST PROPOSÉ

1. De prendre acte du rapport final d'évaluation des programmes de maîtrise et doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux, réalisé par le comité institutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et approuver la mise en œuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. De mandater le directeur scientifique et le directeur du Centre Énergie Matériaux Télécommunications pour mettre en œuvre les recommandations dudit rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche de l'INRS un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Lana Fiset
Secrétaire générale